



## ABANDON DE POSTE licenciement

Par **darlinglove**, le **03/11/2010** à **15:52**

CELA FAIT 5 ANS QUE JE TRAVAILLE EN RESTAURATION. depuis 6 mois la gouvernante, me harcèle moralement car elle veut que je parte. Le 11 septembre, j'ai fait une dépression d'un mois, et aurait du reprendre le travail le 6 octobre. J'ai déjà reçu 3 lettre recommandé. Mon patron veut que j'aille chercher ma paye au bureau, et je ne veu plus avoir a dubir ni le patron , ni ses employés, depuis le 11 septembre, je n'ai plus d'argent, mon patron bloque les indemnités de ss car il a la subrogation de celle ci , h'envoie pas le document nécessaire a la ss, et je ne peux plus me soigner, me nourrir et de plus mon propriétaire, veut me mettre dehors a cause du loyer impayé? Je n'arrete pas de pleurer, je voudrais que mon patron m'envoie ma paie de novembre sans aller la chercher et les voir, je n'ai plus de moyen de locomotion et je voudrais me faire soigener. Je voudrais qu'il me licencie. Aidez moi. Merci

Par **Claralea**, le **04/11/2010** à **00:00**

Bonsoir, le problème c'est que vous devez aller chercher votre salaire. Dans ces 3 courriers AR, vous a-t-il dit que vous etiez licencié pour faute grave ? Faites un effort sur vous meme, allez y, il ne peut rien vous arriver sinon les voir, et alors, ce sera la derniere fois. Et puis ça permettra aussi de recuperer votre argent, de pouvoir vous nourrir, de payer votre loyer et surtout de vous inscrire aux assedics afin de toucher vos indemnités chômage. Si vous avez peur, faites vous accompagner par quelqu'un.

Courage, il faut vous relever, dites vous que vous etes plus fort qu'eux et qu'ils n'auront pas "votre peau", vous allez voir, ça fait du bien ! Vous etes en train de vous enfoncer pour des gens qui n'en valent pas la peine, votre vie ne s'arrete pas à eux. Une fois que vous en aurez fini avec eux, vous pourrez chercher un autre poste et une vie differente.

D'autre part, en ce moment, nous sommes en plein dans la treve hivernale, votre proprietaire ne pourra pas vous mettre dehors avant au moins le 15 mars et vu qu'il devra entamer une procedure d'expulsion contre vous, ça risque de durer encore un peu plus.

Donc, pour l'instant, ne vous preoccupez pas de votre appartement, vous ne risquez rien, par contre, prenez rdv avec votre patron et avant d'y aller, mettez sur papier la liste de ce que vous voulez lui demander afin de ne pas perdre pied devant lui et en oublier la moitie, ce qui vous obligerait à y retourner.

Je vous souhaite bon courage, donnez nous de vos nouvelles